

# PRÉFACE

L'*Assistenten Conferentie* ou Conférence des Assistants (ACCA), est un formidable outil à la disposition des chercheurs en droit des différentes facultés du Royaume, tant néerlandophones que francophones.

Invitation à la rencontre entre les membres des personnels scientifiques de toutes les institutions universitaires, l'ACCA se veut le point de départ de futures collaborations entre ses participants dont les fruits dépasseront de loin les productions, non négligeables, rassemblées dans le présent ouvrage. Point de convergence des activités scientifiques, l'ACCA constitue dans un même temps l'une des rares passerelles entre les jeunes juristes des deux principales communautés de Belgique ; un précieux pont jeté de part et d'autre de la « frontière linguistique ».

Initiative fédératrice à plus d'un titre, l'ACCA est un moment de partage et de stimulation intellectuelle.

Établie sur le modèle d'une journée intégralement consacrée à la science juridique, l'ACCA voit chaque année les assistants et doctorants en droit communiquer leurs recherches et les soumettre à l'appréciation de leurs pairs, dans un objectif affirmé de promotion et de transmission du savoir juridique.

À cet égard, une Faculté de Droit – et plus généralement une Université – se voit confier deux missions parfaitement complémentaires : l'enseignement et la recherche. La recherche consiste en la création de savoirs. L'enseignement se caractérise par la transmission de ceux-ci, tant aux étudiants qu'aux professionnels et à la société civile. Ces deux tâches se nourrissent mutuellement et s'accomplissent en recourant à deux procédés de communication que sont l'expression orale et l'expression écrite. Indispensables à la création des civilisations humaines, ils constituent en un certain sens les principaux 'outils de travail' du chercheur en sciences juridiques. Partant de ce constat, la formation de celui-ci nécessite, par-delà l'essentiel approfondissement des connaissances, le perfectionnement des moyens de leur transmission, et ce afin qu'ils soient toujours mieux aiguisés.

En ce qui concerne l'expression orale – qui accompagne l'étudiant au fil de ses études universitaires essentiellement sous l'angle de cours magistraux mais se rencontre aussi, justement, à l'occasion de colloques ou conférences – les chercheurs ayant participé à l'ACCA ont déjà pu démontrer leurs talents lors de la journée d'études du 23 juin 2017.

Quant à l'expression écrite, qui permet les développements scientifiques les plus complets et assure leur pérennité, les chercheurs entendent,

grâce au présent ouvrage, les soumettre à votre lecture attentive. Une telle publication consacre ainsi toute la philosophie de l'ACCA, c'est-à-dire celle du partage avec autrui. Il est vrai que la recherche vaut bien peu si elle ne circule pas assez et est même en péril si les idées ne demeurent que dans l'esprit où elles ont germé.

L'on ne peut que se réjouir de l'initiative du personnel scientifique de la Faculté de Liège d'avoir assuré, en autonomie, l'organisation de cet évènement. Celle-ci fut pilotée par une équipe dynamique, et s'inscrit dans la poursuite du souci de qualité qui caractérise, depuis maintenant deux siècles, la Faculté liégeoise, cela dans un monde scientifique en évolution. En faisant preuve d'un esprit d'équipe et d'ouverture, le personnel scientifique de la Faculté de Droit, de Science politique et de Criminologie a relevé haut la main le beau défi que représente l'organisation d'une conférence à portée nationale.

Yves-Henri LELEU

Doyen de la Faculté de Droit, de Science politique  
et de Criminologie